



Anael finance ws Recherche des écritures

Version V4R6

Documentation Utilisateurs

© Copyright 2022 Infor

Tous droits réservés. Les termes et marques de conception mentionnés ci-après sont des marques et/ou des marques déposées d'Infor et/ou de ses partenaires et filiales. Tous droits réservés. Toutes les autres marques répertoriées ci-après sont la propriété de leurs propriétaires respectifs.

Avertissement important

Les informations contenues dans cette publication (y compris toute information supplémentaire) sont confidentielles et sont la propriété d'Infor.

En accédant à ces informations, vous reconnaissez et acceptez que ce document (y compris toute modification, traduction ou adaptation de celui-ci) ainsi que les copyrights, les secrets commerciaux et tout autre droit, titre et intérêt afférent, sont la propriété exclusive d'Infor. Vous acceptez également de ne pas vous octroyer les droits, les titres et les intérêts de ce document (y compris toute modification, traduction ou adaptation de celui-ci) en vertu de la présente, autres que le droit non-exclusif d'utilisation de ce document uniquement en relation avec et au titre de votre licence et de l'utilisation du logiciel mis à la disposition de votre société par Infor conformément à un contrat indépendant (« Objectif »).

De plus, en accédant aux informations jointes, vous reconnaissez et acceptez que vous devez respecter le caractère confidentiel de ce document et que l'utilisation que vous en faites se limite aux Objectifs décrits ci-dessus.

Infor s'est assuré que les informations contenues dans cette publication sont exactes et complètes.

Toutefois, Infor ne garantit pas que les informations contenues dans cette publication ne comportent aucune erreur typographique ou toute autre erreur, ou satisfont à vos besoins spécifiques. En conséquence, Infor ne peut être tenu directement ou indirectement responsable des pertes ou dommages susceptibles de naître d'une erreur ou d'une omission dans cette publication (y compris toute information supplémentaire), que ces erreurs ou omissions résultent d'une négligence, d'un accident ou de toute autre cause.

Reconnaissance des marques

Tous les autres noms de société, produit, commerce ou service référencé peuvent être des marques déposées ou des marques de leurs propriétaires respectifs.

Informations de publication

Version : Anael finance ws Numéro de version

Auteur : Brigitte Quevedo

Date de publication : 8 août 2022

Table des matières

À propos de ce manuel	5
Public concerné	5
Périmètre du document	5
Pré-requis	5
Documents liés	6
Historique du document.....	6
Contacter Infor	6
Chapitre 1 Principe général	7
Chapitre 2 Traitements.....	11
Critères majeurs	11
Recherche en comptabilité générale et auxiliaire	12
Recherche d'un n° d'enregistrement :.....	12
Recherche d'une référence document :.....	16
Recherche d'un montant en monnaie société :	17
Recherche d'un montant en devise :	18
Recherche d'une date comptable:	19
Recherche d'une date de document :	20
Recherche d'une date d'échéance :	21
Recherche d'un relevé :	21
Recherche d'un numéro interne :.....	22
Recherche en comptabilité analytique	23
Recherche d'un n° d'enregistrement :.....	24
Recherche d'une référence document :.....	27
Recherche d'un montant en monnaie société :	27
Recherche d'un montant en devise :	28
Recherche d'une date comptable:	30
Recherche d'une date de document :	30
Recherche d'une quantité :	31

Recherche d'un numéro interne :.....	32
Onglet « Pièce »	33
Onglet « Description de l'écriture »	34
Onglet « Comptes ».....	34
Onglet « Montant »	34
Onglet « Numéros de document »	34
Chapitre 3 Gestion des droits.....	35
Principe.....	35

À propos de ce manuel

Ce document a pour objectif d'aborder la « Recherches des écritures » dans les tables de comptabilité générale ou auxiliaire, ou les tables de comptabilité analytique.

La recherche des écritures de comptabilité générale et auxiliaire porte sur la table FMJOR, et la recherche des écritures analytiques porte sur les tables FMCANA200 et FMCANA201. Ce traitement de « Recherche d'écritures » ne permet aucune mise à jour dans la base de données.

La gestion des droits est intégrée dans ce traitement également, car les différentes options de recherche permettent d'accéder aux tables de mouvements historiques dans leur ensemble.

Public concerné

Clients d'Infor FMS Anael Finance Ws :

- Responsables de service
- Comptables

Périmètre du document

N/A

Pré-requis

N/A

Documents liés

Aucun

Historique du document

Version	Date	Auteur	Contenu
1.0	28 février 2008	Claudie Enez	Création document
2.0	Janvier 2012	Ingrid MARY	Application du nouveau modèle Word
2.1	01 juillet 2022	ENEZ Claudie	V4R6 : Onglet « Pièce » : Recherche du lien URL dans FMJORURL pour afficher le contenu du fichier joint associé à la pièce comptable. V4R6 : Application du nouveau modèle WORD

Contacteur Infor

Pour toute question sur les produits Infor, rendez-vous sur <https://concierge.infor.com/> pour créer un cas.

Si nous modifions ce document après la sortie du produit, nous en publierons une nouvelle version sur le portail de Support Infor. Pour accéder à la documentation, cliquez sur **Rechercher > Parcourir la documentation**. Nous vous conseillons de consulter régulièrement ce portail afin de prendre connaissance des mises à jour de documentation.

Si vous avez des commentaires au sujet de la documentation Infor, vous pouvez envoyer un e-mail à documentation@infor.com.

Chapitre 1 Principe général

La recherche des écritures permet de procéder à la recherche des écritures en fonction de certains critères de sélection. Il existe deux types de traitements principaux :

- Recherche en comptabilité générale et auxiliaire
- Recherche en comptabilité analytique

Critères majeurs de recherche :

Des critères majeurs de sélection qui permettent de cibler la recherche d'écritures dans la base de données. Pour chaque type de traitement, plusieurs critères majeurs sont proposés. Ensuite, chaque critère majeur décline un certain nombre de critères complémentaires pour affiner la recherche des écritures. Le résultat de la recherche alimente automatiquement le tableur « Résultat ».

Critères communs :

Pour chaque type de traitement, quelques critères de sélection sont communs à tous les critères de recherche.

En comptabilité générale et auxiliaire, les critères communs à tous les critères majeurs sont les suivants :

- Compte général
- Auxiliaire
- Tiers
- Type de journal
- Journal
- Type des écritures
- N° de version extra-comptable

En comptabilité analytique, les critères communs à tous les critères majeurs sont les suivants :

- axe
- centre d'imputation
- chapitre
- nature
- Type de journal
- Journal
- Type des écritures

- N° de version extra-comptable

Type d'écriture :

Les écritures comptables et les écritures extra-comptables sont prises en compte dans la recherche des écritures.

Modalités de recherche des écritures :

Recherche des écritures de comptabilité générale et auxiliaire :

Le traitement va effectuer les recherches exclusivement dans la table des journaux mensuels FMJOR. La recherche des écritures prend en compte les écritures comptables, les écritures extra-comptables, et les écritures lettrées et non lettrées. La recherche des écritures est assurée en interactif.

Recherche des écritures de comptabilité analytique :

Le traitement va effectuer les recherches exclusivement dans les tables des mouvements historiques analytiques FMCANA200 et FMCANA201. La recherche des écritures prend en compte les écritures comptables et les écritures extra-comptables. La recherche des écritures est assurée en interactif.

Les onglets

Les différents onglets de la recherche des écritures se présentent comme suit :

- « Résultat »
- « Pièce »
- « Description de l'écriture »
- « Les comptes »
- « Les montants »
- « Les Numéros de document »

Important : le critère majeur de recherche est toujours positionné sur le premier écran du tableur « Résultat » afin d'afficher clairement le résultat de la recherche.

Recherche des RAN sur les comptes généraux :

Ce traitement affiche automatiquement le détail des RAN sur les comptes généraux si la première période de l'exercice est sélectionnée. En effet, les écritures de RAN sur CG sont mouvementées sur la première période de l'exercice et sur la sous-période « + ».

Résultat de la recherche :

Deux cas de figure se présentent :

- Si la recherche des écritures aboutit, alors l'onglet « Résultat » est renseigné.
- Si la recherche des écritures n'aboutit pas, alors le message suivant s'affiche « Aucun mouvement correspond à cette sélection ».

Gestion des droits :

Les onglets « Résultat » et « Pièce » de la recherche des écritures en comptabilité générale et auxiliaire, et en comptabilité analytique sont soumis au droit de « Consultation » sous certaines conditions.

Si la gestion des droits est activée au niveau de la société sur les établissements, les journaux, les comptes généraux, et/ou les centres d'imputations, que le profil utilisateur n'est pas associé à un rôle de type « Administrateur », alors les mouvements comptables sont soumis aux contraintes de droit en « Consultation ». Si certains journaux, et/ou comptes généraux et/ou centres d'imputations n'ont pas le droit en « Consultation », alors l'affichage de la pièce peut être partiel. Voir les informations détaillées dans le paragraphe « Gestion des droits ».

Gestion de la décimalisation des montants dans les tableurs :

Le nombre de décimales du montant en monnaie société est fonction du nombre de décimales de la devise société.

Le nombre de décimales du montant en devise est fonction du nombre de décimales affecté à la devise de transaction.

Chapitre 2 Traitements

Critères majeurs

Pour chaque type de traitement (Recherche en comptabilité générale/auxiliaire ou Recherche en comptabilité analytique), la « Recherche des écritures » présente des critères majeurs, ainsi que des critères complémentaires.

Pour chaque type de traitement, plusieurs critères majeurs sont proposés. Chaque critère majeur décline des critères complémentaires pour affiner la recherche des écritures dans la base de données. Le résultat de la recherche alimente automatiquement un tableur « Résultat ». Un seul critère majeur peut être sélectionné à la fois.

Critères majeurs pour la comptabilité générale et auxiliaire :

- Société + libellé (protégé)
- Type de traitement :
Recherche en comptabilité générale et auxiliaire
- Critères majeurs
 - N° enregistrement
 - Référence document
 - Montant monnaie société
 - Montant en devise
 - Date comptable
 - Date de document
 - Date d'échéance
 - Relevé
 - Numéro interne unique

Critères majeurs pour la comptabilité analytique :

- Société + libellé (protégé)
- Type de traitement :
Recherche en comptabilité analytique
- Critères majeurs
 - N° enregistrement
 - Référence document
 - Montant monnaie société

-
- Montant en devise
 - Date comptable
 - Date de document
 - Quantité
 - Numéro interne unique

Recherche en comptabilité générale et auxiliaire

La recherche des écritures en comptabilité générale et auxiliaire repose sur les critères suivants :

- N° enregistrement
- Référence document
- Montant monnaie société
- Montant en devise
- Date comptable
- Date de document
- Date d'échéance
- Relevé
- Numéro interne unique

Recherche d'un n° d'enregistrement :

Les critères de sélection se présentent comme suit :

- Société (Protégée)
- Etablissement
- Exercice
- Période de _____ à _____ Sous-périodes exclues
- N° d'enregistrement de _____ à _____
- Compte général
- Auxiliaire _____ Tiers
- Avec écritures soldées
- Type journal
- Journal
- Type d'écriture
- N° version

Bouton « Rechercher »

Contrôle des zones :**Société :**

Le code société est automatiquement pré-informé ainsi que son libellé respectif. Cette zone est protégée à l'écran.

Etablissement :

Le code établissement est facultatif. L'affichage de cette zone est conditionné. Cette zone est déprotégée uniquement si la société gère les établissements, sinon elle est grisée et non renseignée. Si la valeur est renseignée, elle doit exister dans la table des établissements.

Gestion des droits : si la société gère les droits sur les établissements, et que le profil utilisateur n'est associé à un rôle pas de type « Administrateur », alors le droit en « Consultation » sur les établissements est activé sur cette zone. Voir les informations détaillées dans le paragraphe « Gestion des droits ».

Exercice :

Le code exercice est facultatif. La valeur est doit exister dans la table des exercices. Si la valeur est renseignée, la recherche d'écriture est considérée comme mono-exercice.

Période début et fin :

La période de début est facultative. La période de fin est obligatoire.

La valeur doit exister dans la table des périodes. Si le code exercice est renseigné, les périodes de début et de fin doivent faire partie de l'exercice sélectionné précédemment.

La sous-période est facultative. Trois cas de figure se présentent :

- Si les sous-périodes de début et de fin sont à blanc dans la sélection, alors toutes les pièces du compte quelque soit leur sous-période (à blanc, ou renseignée) sont extraites dans la recherche des écritures.
- Si les sous-périodes de début et de fin sont renseignées dans la sélection, alors toutes les pièces du compte comprises entre ces sous-périodes (bornes incluses) sont extraites dans la recherche des écritures.
- Si la sous-période début est à blanc, et la sous-période de fin est renseignée, alors toutes les pièces du compte mouvementées sur la sous-période blanc, et jusqu'à cette sous-période de fin sont extraites dans la recherche des écritures.

Sous-périodes Période de fin exclues :

Cette zone est facultative. Cette zone est accessible si la période de fin est renseignée avec une sous-période « blanc ». Deux cas de figure se présentent :

- Si cette zone est cochée, alors le traitement prend en compte tous les mouvements sur l'amplitude de périodes quelque soit la sous-période, sauf pour la période de fin. En effet, seuls les mouvements comptabilisés sur la période de fin avec sous-période « Blanc » sont pris en compte dans la recherche des écritures. Toutes les sous-périodes renseignées de la période de fin sont exclues de la recherche des écritures.

- Si cette zone n'est pas cochée, alors tous les mouvements comptabilisés sur les sous-périodes (blanc et renseignées) correspondant aux critères de sélection sont pris en compte dans la recherche des écritures.

Exemple : Tiers C295/411110 Les factures sont les suivantes :

Période 200901 blanc FX001 et FX002
 Période 200901A FT001 et FT002
 Période 200902 blanc FM001 et FM002
 Période 200902A FA001 et FA002
 Période 200902B FB001 et FB002
 Période 200902C FC001 et FC002

Sélection : 200901 blanc à 200902B Sous-période Période de fin exclue non cochée

Période 200901 blanc FX001 et FX002
 Période 200901A FT001 et FT002
 Période 200902 blanc FM001 et FM002
 Période 200902A FA001 et FA002
 Période 200902B FB001 et FB002

Sélection : 200901 blanc à 200902 blanc Sous-période Période de fin exclue cochée

Période 200901 blanc FX001 et FX002
 Période 200901A FT001 et FT002
 Période 200902 blanc FM001 et FM002

Sélection : 200901 blanc à 200902 blanc Sous-période Période de fin exclue non cochée

Période 200901 blanc FX001 et FX002
 Période 200901A FT001 et FT002
 Période 200902 blanc FM001 et FM002
 Période 200902A FA001 et FA002
 Période 200902B FB001 et FB002
 Période 200902C FC001 et FC002

N° enregistrement début et fin:

Le numéro d'enregistrement début est facultatif, et le n° d'enregistrement fin est obligatoire. Les numéros d'enregistrements sont recherchés dans la zone TDOCU de la table FMJOR.

Aucun contrôle d'existence des numéros d'enregistrements n'est effectué en interactif.

Compte général :

Le compte général est facultatif. La valeur doit exister dans la table des comptes généraux. Si le compte général est auxiliaisé, les deux zones « Auxiliaire » et « Tiers » sont déprotégées. Si le compte général est non auxiliaisé, les deux zones « Auxiliaire » et « Tiers » sont automatiquement grisées et non renseignées.

Gestion des droits : si la société gère les droits sur les comptes généraux, et que le profil utilisateur n'est pas associé à un rôle de type « Administrateur », alors le droit en « Consultation » sur les comptes généraux est activé sur cette zone. Voir les informations détaillées dans le paragraphe « Gestion des droits ».

Auxiliaire:

L'affichage de cette zone « Auxiliaire » est conditionné en fonction du compte général. Si le compte général est non auxiliairisé, la zone « Auxiliaire » est automatiquement grisée et non renseignée. Si le compte général est auxiliairisé, la zone « Auxiliaire » est déprotégée. La valeur est facultative. Si la valeur est renseignée, elle doit exister dans la table des auxiliaires.

Tiers:

L'affichage de cette zone « tiers » est conditionné en fonction du compte général. Si le compte général est non auxiliairisé, la zone « Tiers » est automatiquement grisée et non renseignée. Si le compte général est auxiliairisé, la zone « Tiers » est déprotégée. La valeur est facultative. Si la valeur est renseignée, elle doit exister dans la table des tiers.

Avec écritures soldées :

Cette zone n'est affichée que dans le cadre d'une recherche en comptabilité générale et auxiliaire. L'affichage de cette zone est conditionné en fonction du compte général.

- Si le compte général est lettrable, alors la zone « Avec écritures soldées » est automatiquement déprotégée.
- Si le compte général n'est pas lettrable, alors la zone « Avec écritures soldées » est automatiquement grisée.

Deux cas de figure se présentent :

- Si cette zone « Avec écritures soldées » est cochée, le traitement va extraire les écritures non lettrées du compte sélectionné, ainsi que les écritures lettrées/soldées. Rappelons que les trois zones de lettrage de la table FMJOR qui permettent de repérer les écritures lettrées/soldées sont les suivantes : Numéro de lettrage (DLETTAGENW), date de lettrage (DATLETRNW) et date du plus haut lettrage (DATHAUTLET).
- Si cette zone « Avec écritures soldées » n'est pas cochée, alors seules les écritures non lettrées du compte sont sélectionnées dans la recherche des écritures.

Type de Journal:

Le type de journal est facultatif. Si la valeur est renseignée, elle doit exister dans la table des types de journaux.

Journal:

Le code journal est facultatif. Si la valeur est renseignée, elle doit exister dans la table des journaux. Si le type de journal est renseigné, alors la piqliste des journaux est filtrée par rapport à ce type de journal. Sinon, tous les journaux sont affichés dans la liste.

Gestion des droits : si la société gère les droits sur les journaux, et que le profil utilisateur n'est pas associé à un rôle de type « Administrateur », alors le droit en « Consultation » sur les journaux est activé sur cette zone. Voir les informations détaillées dans le paragraphe « Gestion des droits ».

Type d'écriture :

Les trois valeurs possibles sont les suivantes :

- Comptable
- Extra-comptable
- Les deux

Le type d'écriture est obligatoire. Une seule des 3 valeurs est autorisée. Si le type d'écriture est « comptable », alors les numéros de version extra-comptables ne sont pas accessibles. Si le type d'écriture est « extra-comptable », ou « les deux » alors un ou plusieurs numéros de versions extra-comptables doivent être sélectionnés.

Versions extra-comptables :

L'affichage de ce bouton est conditionné :

- Le bouton « Versions extra-comptables » est accessible uniquement si le type d'écriture est « Extra-comptable » ou « les deux ». Si le journal est renseigné, seules les versions extra-comptables autorisées pour le journal sont affichées dans la liste. Sinon, toutes les versions extra-comptables sont affichées. Plusieurs versions extra-comptables peuvent être sélectionnées dans la recherche d'écritures.
- Le bouton « Versions extra-comptables » n'est pas accessible si le type d'écriture est « Comptable ». La sélection de numéros de version extra-comptable devient impossible.

Avec écritures analytiques :

Cette zone permet de déclencher l'affichage des mouvements analytiques dans l'onglet « Pièce ». Deux cas de figure se présentent :

- Si cette zone est cochée, alors les mouvements analytiques comptabilisés sur la pièce comptable sont affichés dans l'onglet « Pièce »
- Si cette zone n'est pas cochée, alors les mouvements analytiques comptabilisés sur la pièce comptable ne sont pas affichés dans l'onglet « Pièce ». Ce principe permet donc de contrôler l'équilibre d'une pièce comptable par les fonctions d'agrégat du tableur.

Bouton « Rechercher »

Quand le bouton « Rechercher » est activé, la recherche des écritures est effectuée sur la table des journaux mensuels FMJOR. Le résultat de la recherche alimente le tableur « Résultat ».

Recherche d'une référence document :

- Les critères de sélection se présentent comme suit :
- Société (Protégée)
- Etablissement
- Exercice
- Période de _____ à _____ Sous-périodes exclues
- Référence document de _____ à _____
- Compte général

- Auxiliaire Tiers
- Avec écritures soldées
- Type journal
- Journal
- Type d'écriture
- N° version

Bouton « Rechercher »

Contrôle des zones

Remarque préliminaire :

Tous les contrôles de zones de cet écran demeurent strictement identiques à ceux définis dans la « Recherche d'un n° d'enregistrement », hormis les critères « Référence document début et fin ».

Référence document début et fin:

La référence document début est facultative, et la référence document fin est obligatoire. Les références documents sont recherchées dans la zone TNUMFACT de la table FMJOR.

Aucun contrôle d'existence de la référence document n'est effectué en interactif.

Recherche d'un montant en monnaie société :

Les critères de sélection se présentent comme suit :

- Société (Protégée)
- Etablissement
- Exercice
- Date comptable de à
- Montant société de à Sens
- Compte général
- Auxiliaire Tiers
- Avec écritures soldées
- Type journal
- Journal
- Type d'écriture
- N° version

Bouton « Rechercher »

Contrôle des zones

Remarque préliminaire :

Bouton « Rechercher »

Contrôle des zones

Remarque préliminaire :

Tous les contrôles de zones de cet écran demeurent strictement identiques à ceux définis dans la « Recherche d'un n° d'enregistrement », hormis les critères « Date comptable début et fin, montant société début et fin et sens ».

Date comptable début et fin:

La date comptable début est facultative, et la date comptable fin est obligatoire. Les dates comptables sont recherchées dans la zone DATC de la table FMJOR. La date comptable doit être associée au code exercice, si ce dernier est renseigné.

Devise :

Le code devise est obligatoire. La valeur doit exister dans la table des devises. Le code devise est recherché dans la zone TDEVISE de la table FMJOR.

Montant en devise début et fin:

Le montant en devise début est facultatif, et le montant en devise fin est obligatoire. Les « Montants en devise » sont recherchés dans la zone DMONTDEV de la table FMJOR.

Sens :

Le sens est obligatoire. Une seule des trois valeurs peut être sélectionnée. Les trois valeurs possibles sont les suivantes :

- Débit
- Crédit
- Les deux

Le sens est recherché dans la zone CDBCD de la table FMJOR.

Recherche d'une date comptable:

Les critères de sélection se présentent comme suit :

- Société (Protégée)
- Etablissement
- Exercice
- Date comptable de à
- Compte général
- Auxiliaire Tiers
- Avec écritures soldées
- Type journal
- Journal

- Type d'écriture
- N° version

Bouton « Rechercher »

Contrôle des zones

Remarque préliminaire :

Tous les contrôles de zones de cet écran demeurent strictement identiques à ceux définis dans la « Recherche d'un n° d'enregistrement », hormis les critères « Date comptable début et fin ».

Date comptable début et fin:

La date comptable début est facultative, et la date comptable fin est obligatoire.

Les dates comptables sont recherchées dans la zone DATC de la table FMJOR.

Les dates comptables doivent être associées au code exercice, si ce dernier est renseigné. Aucun contrôle d'existence des dates comptables n'est effectué en interactif.

Recherche d'une date de document :

Les critères de sélection se présentent comme suit :

- Société (Protégée)
- Etablissement
- Exercice
- Date de document de _____ à _____
- Compte général
- Auxiliaire _____ Tiers
- Avec écritures soldées
- Type journal
- Journal
- Type d'écriture
- N° version

Bouton « Rechercher »

Contrôle des zones

Remarque préliminaire :

Tous les contrôles de zones de cet écran demeurent strictement identiques à ceux définis dans la « Recherche d'un n° d'enregistrement », hormis les critères « Date de document début et fin ».

Date de document début et fin:

La date de document début est facultative, et la date de document fin est obligatoire.

Les dates de document sont recherchées dans la zone DATECR de la table FMJOR.

Les dates de document sont indépendantes du code exercice. Aucun contrôle d'existence des dates de document n'est effectué en interactif.

Recherche d'une date d'échéance :

Ce critère majeur est accessible uniquement en recherche de « Comptabilité générale et auxiliaire ». Les critères de sélection se présentent comme suit :

- Société (Protégée)
- Etablissement
- Exercice
- Date d'échéance de _____ à _____
- Compte général
- Auxiliaire _____ Tiers
- Avec écritures soldées
- Type journal
- Journal
- Type d'écriture
- N° version

Bouton « Rechercher »

Contrôle des zones

Remarque préliminaire :

Tous les contrôles de zones de cet écran demeurent strictement identiques à ceux définis dans la « Recherche d'un n° d'enregistrement », hormis les critères « Date d'échéance début et fin ».

Date d'échéance début et fin:

La date d'échéance début est facultative, et la date d'échéance fin est obligatoire.

Les dates d'échéance sont recherchées dans la zone DATECH de la table FMJOR. Elles sont indépendantes du code exercice.

Aucun contrôle d'existence des dates d'échéance n'est effectué en interactif.

Recherche d'un relevé :

Les critères de sélection se présentent comme suit :

- Société (Protégée)
- Etablissement
- Exercice
- Période de _____ à _____ Sous-périodes exclues

- Relevé
- Type
- Compte général
- Auxiliaire Tiers
- Avec écritures soldées
- Type journal Journal
- Type d'écriture N° version

Bouton « Rechercher »

Contrôle des zones

Remarque préliminaire :

Tous les contrôles de zones de cet écran demeurent strictement identiques à ceux définis dans la « Recherche d'un n° d'enregistrement », hormis les critères « Numéro de relevé début et fin » et « Type ».

N° de relevé début et fin:

Le numéro de relevé début est facultatif, et le numéro de relevé fin est obligatoire. La zone de recherche du relevé diffère en fonction du type sélectionné. En effet, si le type est égal à

- 1, alors le numéro de relevé doit être recherché dans TAFPECT dans FMJOR
- 2, alors le numéro de relevé doit être recherché dans TAFPECT2 dans FMJOR
- 3, alors le numéro de relevé doit être recherché dans TAFPECT3 dans FMJOR
- 4, alors le numéro de relevé doit être recherché dans TAFPECT4 dans FMJOR
- 5, alors le numéro de relevé doit être recherché dans TAFPECT5 dans FMJOR

Aucun contrôle d'existence des numéros de relevé n'est effectué en interactif.

Type :

Cette zone est obligatoire. Elle est déclarée en spin de 1 à 5.

Affichage de la colonne « Affectation » dans le tableur :

Il existe plusieurs zones de relevés (ou affectation) dans FMJOR (zones TAFPECT,2,3,4 ou 5). Mais une seule colonne « Affectation » est prévue dans le tableur. Afin de faciliter la lecture du résultat, le traitement charge la valeur de la zone « Affectation » dans la colonne intitulée « Affectation x » en fonction du type sélectionné. La valeur x correspond au type sélectionné. (*Exemple : si type 2, l'intitulé de la colonne est AFFECTATION 2*).

Recherche d'un numéro interne :

Les critères de sélection se présentent comme suit :

- Société (Protégée)
- Etablissement
- Exercice

- Période de à Sous-périodes exclues
- Numéro interne de à
- Compte général
- Auxiliaire Tiers
- Avec écritures soldées
- Type journal
- Journal
- Type d'écriture
- N° version

Bouton « Rechercher »

Contrôle des zones

Remarque préliminaire :

Tous les contrôles de zones de cet écran demeurent strictement identiques à ceux définis dans la « Recherche d'un n° d'enregistrement », hormis les critères « Numéro interne unique début et fin ».

Numéro interne unique début et fin:

Le numéro interne unique début est facultatif, et le numéro interne unique fin est obligatoire. Les numéros internes doivent être recherchés dans la zone TNUMINT de la table FMJOR. Aucun contrôle d'existence des numéros internes n'est effectué en interactif.

Recherche en comptabilité analytique

Le type de traitement « Recherche en comptabilité analytique » est accessible uniquement si la société gère de la comptabilité analytique. En effet, si la société ne gère de comptabilité analytique (zone « Dernier axe analytique exploitable » est initialisée à « Aucun »), alors la recherche en comptabilité « Analytique » ne peut pas être sélectionnée.

La recherche des écritures en comptabilité analytique repose sur les critères suivants :

- N° enregistrement
- Référence document
- Montant monnaie société
- Montant en devise
- Date comptable
- Date de document
- Quantité
- Numéro interne unique

Recherche d'un n° d'enregistrement :

Les critères de sélection se présentent comme suit :

- Société (Protégée)
- Etablissement
- Exercice
- Période de _____ à _____ Sous-périodes exclues
- N° d'enregistrement de _____ à _____
- Axe
- Centre d'imputation
- Chapitre
- Nature
- Type journal
- Journal
- Type d'écriture
- N° version

Bouton « Rechercher »

Contrôle des zones :

Société :

Le code société est automatiquement pré-informé ainsi que son libellé respectif. Cette zone est protégée à l'écran.

Etablissement :

Le code établissement est facultatif. L'affichage de cette zone est conditionné. Cette zone est déprotégée uniquement si la société gère les établissements, sinon elle est grisée et non renseignée. Si la valeur est renseignée, elle doit exister dans la table des établissements.

Gestion des droits : si la société gère les droits sur les établissements, et que le profil utilisateur est associé à un rôle de type « Non administrateur », alors le droit en « Consultation » sur les établissements est activé sur cette zone. Voir les informations détaillées dans le paragraphe « Gestion des droits ».

Exercice :

Le code exercice est facultatif. La valeur est doit exister dans la table des exercices. Si la valeur est renseignée, la recherche d'écriture est considérée comme mono-exercice.

Période et sous-période début et fin :

La période de début et la période de fin sont obligatoires.

La valeur doit exister dans la table des périodes. Si le code exercice est renseigné, les périodes de début et de fin doivent faire partie de l'exercice sélectionné précédemment.

La sous-période est facultative. Trois cas de figure se présentent :

- Si les sous-périodes de début et de fin sont à blanc dans la sélection, alors toutes les pièces du compte quelque soit leur sous-période (à blanc, ou renseignée) sont extraites dans la recherche des écritures.
- Si les sous-périodes de début et de fin sont renseignées dans la sélection, alors toutes les pièces du compte comprises entre ces sous-périodes (bornes incluses) sont extraites dans la recherche des écritures.
- Si la sous-période début est à blanc, et la sous-période de fin est renseignée, alors toutes les pièces du compte mouvementées sur la sous-période blanc, et jusqu'à cette sous-période de fin sont extraites dans la recherche des écritures.

Sous-périodes exclues :

Cette zone est facultative. Deux cas de figure se présentent :

- Si cette zone est cochée, alors tous les mouvements comptabilisés uniquement sur la sous-période « blanc » sont pris en compte dans la recherche des écritures. Toutes les sous-périodes (renseignées) sont exclues de la recherche des écritures.
- Si cette zone n'est pas cochée, alors tous les mouvements comptabilisés sur les sous-périodes (blanc et renseignées) correspondant aux critères de sélection sont pris en compte dans la recherche des écritures.

N° enregistrement début et fin:

Le numéro d'enregistrement début est facultatif, et le n° d'enregistrement fin est obligatoire.

Les numéros d'enregistrement sont recherchés dans la zone TNUMFACT de la table FMCANA200. Aucun contrôle d'existence des numéros d'enregistrements n'est effectué en interactif.

Axe :

L'axe analytique est obligatoire. La valeur doit exister dans la table des axes analytiques.

Centre d'imputation :

Le centre d'imputation est facultatif. Le type de centre d'imputation doit être identique au type de centre d'imputation associé au n° d'axe. Si la valeur est renseignée, alors la valeur doit exister dans la table des centres d'imputations analytiques.

Gestion des droits : si la société gère les droits sur les centres d'imputations analytiques, et que le profil utilisateur est associé à un rôle de type « Non administrateur », alors le droit en « Consultation » sur les centres d'imputations est activé sur cette zone. Voir les informations détaillées dans le paragraphe « Gestion des droits ».

Chapitre :

L'affichage de cette zone est conditionné. Cette zone doit être affichée uniquement si la société exploite les chapitres, sinon la zone n'est pas affichée. Le chapitre est facultatif. Si la valeur est renseignée, alors la valeur doit exister dans la table des chapitres.

Nature :

La nature est facultative. Si le chapitre est renseigné précédemment, la piqliste des natures doit être filtrée par rapport à ce code chapitre. La valeur doit exister dans la table des natures analytiques.

Type de Journal:

Le type de journal est facultatif. Si la valeur est renseignée, elle doit exister dans la table des types de journaux.

Journal:

Le code journal est facultatif. Si la valeur est renseignée, elle doit exister dans la table des journaux. Si le type de journal est renseigné, alors la piqliste des journaux est filtrée par rapport à ce type de journal. Sinon, tous les journaux sont affichés dans la liste.

Gestion des droits : si la société gère les droits sur les journaux, et que le profil utilisateur est associé à un rôle de type « Non administrateur », alors le droit en « Consultation » sur les journaux est activé sur cette zone. Voir les informations détaillées dans le paragraphe « Gestion des droits ».

Type d'écriture :

Les trois valeurs possibles sont les suivantes :

- Comptable
- Extra-comptable
- Les deux

Le type d'écriture est obligatoire. Une seule des 3 valeurs est autorisée. Si le type d'écriture est « comptable », alors les numéros de version extra-comptables ne sont pas accessibles. Si le type d'écriture est « extra-comptable », ou « les deux » alors un ou plusieurs numéros de versions extra-comptables doivent être sélectionnés.

Versions extra-comptables :

L'affichage de ce bouton est conditionné :

- Le bouton « Versions extra-comptables » est accessible uniquement si le type d'écriture est « Extra-comptable » ou « les deux ». Si le journal est renseigné, seules les versions extra-comptables autorisées pour le journal sont affichées dans la liste. Sinon, toutes les versions extra-comptables sont affichées. Plusieurs versions extra-comptables peuvent être sélectionnées dans la recherche d'écritures.
- Le bouton « Versions extra-comptables » n'est pas accessible si le type d'écriture est « Comptable ». La sélection de numéros de version extra-comptable devient impossible.

Bouton « Rechercher »

Quand le bouton « Rechercher » est activé, la recherche est effectuée dans les tables de mouvements historiques analytiques FMCANA200 et FMCANA201. Le résultat de la recherche alimente le tableur « Résultat ».

- Nature
- Type journal
- Journal
- Type d'écriture
- N° version

Bouton « Rechercher »

Contrôle des zones

Remarque préliminaire :

Tous les contrôles de zones de cet écran demeurent strictement identiques à ceux définis dans la « Recherche d'un n° d'enregistrement », hormis les critères « Date comptable début et fin, montant société début et fin et sens ».

Date comptable début et fin:

La date comptable début est facultative, et la date comptable fin est obligatoire. Les dates comptables sont recherchées dans la zone DATC dans les tables de mouvements historiques analytiques FMCANA200 et FMCANA201. Les dates comptables doivent être associées au code exercice, si ce dernier est renseigné.

Montant société début et fin:

Le montant société début est facultatif, et le montant société fin est obligatoire.

Les « Montants société » sont recherchés dans la zone DMONTANT dans FMCANA200. Pour rappel, il n'y a pas de montant dans la table de mouvements analytiques FMCANA201. Aucun contrôle d'existence des « Montants société » n'est effectué en interactif.

Sens :

Le sens est obligatoire. Une seule des trois valeurs peut être sélectionnée. Les trois valeurs possibles sont les suivantes :

- Débit
- Crédit
- Les deux

Le sens est recherché dans la zone CDBCD de la table FMCANA200.

Recherche d'un montant en devise :

Ce critère de sélection est accessible uniquement si la société gère les devises. Sinon, ce critère n'est pas affiché dans la liste des critères majeurs. Les critères de sélection se présentent comme suit :

- Société (Protégée)
- Etablissement
- Exercice

- Date comptable de à
- Devise
- Montant en devise de à Sens
- Axe
- Centre d'imputation
- Chapitre
- Nature
- Type journal
- Journal
- Type d'écriture
- N° version

Bouton « Rechercher »

Contrôle des zones

Remarque préliminaire :

Tous les contrôles de zones de cet écran demeurent strictement identiques à ceux définis dans la « Recherche d'un n° d'enregistrement », hormis les critères « Date comptable début et fin, montant en devise début et fin et sens ».

Date comptable début et fin:

La date comptable début est facultative, et la date comptable fin est obligatoire. Les dates comptables sont recherchées dans la zone DATC dans les tables de mouvements historiques analytiques FMCANA200 et FMCANA201. Les dates comptables doivent être associées au code exercice, si ce dernier est renseigné.

Devise :

Le code devise est obligatoire. La valeur doit exister dans la table des devises. La devise est recherchée dans la zone TDEVISE de la table des mouvements historiques analytiques FMCANA200.

Montant en devise début et fin:

Le montant en devise début est facultatif, et le montant en devise fin est obligatoire.

Les montants en devise sont recherchés dans la zone DMONTDEV de la table FMCANA200. Pour rappel, il n'y a pas de montant dans FMCANA201.

Aucun contrôle d'existence des « Montants en devise » n'est effectué en interactif.

Sens :

Le sens est obligatoire. Une seule des trois valeurs peut être sélectionnée. Les trois valeurs possibles sont les suivantes :

- Débit
- Crédit
- Les deux

Le sens est recherché dans la zone CDBCD de la table FMCANA200.

Recherche d'une date comptable:

Les critères de sélection se présentent comme suit :

- Société (Protégée)
- Etablissement
- Exercice
- Date comptable de _____ à _____
- Axe
- Centre d'imputation
- Chapitre
- Nature
- Type journal
- Journal
- Type d'écriture
- N° version

Bouton « Rechercher »

Contrôle des zones

Remarque préliminaire :

Tous les contrôles de zones de cet écran demeurent strictement identiques à ceux définis dans la « Recherche d'un n° d'enregistrement », hormis les critères « Date comptable début et fin ».

Date comptable début et fin:

La date comptable début est facultative, et la date comptable fin est obligatoire.

Les dates comptables sont recherchées dans la zone DATC dans les tables de mouvements historiques analytiques FMCANA200 et FMCANA201. Les dates comptables doivent être associées au code exercice, si ce dernier est renseigné.

Recherche d'une date de document :

Les critères de sélection se présentent comme suit :

- Société (Protégée)
- Etablissement
- Exercice
- Date de document de _____ à _____
- Axe

- Centre d'imputation
- Chapitre
- Nature
- Type journal
- Journal
- Type d'écriture
- N° version

Bouton « Rechercher »

Contrôle des zones

Remarque préliminaire :

Tous les contrôles de zones de cet écran demeurent strictement identiques à ceux définis dans la « Recherche d'un n° d'enregistrement », hormis les critères « Date de document début et fin ».

Date de document début et fin:

La date de document début est facultative, et la date de document fin est obligatoire.

Les dates de documents sont recherchées dans la zone DATECR dans les tables FMCANA200 et FMCANA201.

Recherche d'une quantité :

Les critères de sélection se présentent comme suit :

- Société (Protégée)
- Etablissement
- Exercice
- Période de _____ à _____ Sous-périodes exclues
- Quantité
- Sens
- Axe
- Centre d'imputation
- Chapitre
- Nature
- Type journal
- Journal
- Type d'écriture
- N° version

Bouton « Rechercher »

Contrôle des zones

Remarque préliminaire :

Tous les contrôles de zones de cet écran demeurent strictement identiques à ceux définis dans la « Recherche d'un n° d'enregistrement », hormis les critères « Quantités début et fin et sens ».

Quantité début et fin:

La quantité début est facultative, et la quantité de fin est obligatoire. Les quantités sont recherchées dans la zone DQUANTITE dans les tables FMCANA200 et FMCANA201. Aucun contrôle d'existence des numéros internes n'est effectué en interactif.

Sens :

Le sens est obligatoire. Une seule des trois valeurs peut être sélectionnée. Les trois valeurs possibles sont les suivantes :

- Débit
- Crédit
- Les deux

Le sens est recherché dans la zone CDBCD de la table FMCANA200.

Recherche d'un numéro interne :

Les critères de sélection se présentent comme suit :

- Société (Protégée)
- Etablissement
- Exercice
- Période de à Sous-périodes exclues
- Numéro interne unique de à
- Axe
- Centre d'imputation
- Chapitre
- Nature
- Type journal
- Journal
- Type d'écriture
- N° version

Bouton « Rechercher »

Contrôle des zones**Remarque préliminaire :**

Tous les contrôles de zones de cet écran demeurent strictement identiques à ceux définis dans la « Recherche par n° d'enregistrement », hormis les critères « Numéro interne unique début et fin ».

Numéro interne unique début et fin:

Le numéro interne unique début est facultatif, et le numéro interne unique fin est obligatoire. Les numéros internes sont recherchés dans la zone TNUMINT dans les tables FMCANA200 et FMCANA201. Aucun contrôle d'existence des numéros internes n'est effectué en interactif.

Onglet « Pièce »

Cet onglet est exploité dans la recherche de comptabilité générale, et auxiliaire, et dans la recherche de comptabilité analytique.

L'onglet « Pièce » est accessible dès qu'un enregistrement est sélectionné dans le tableur « Résultat ». Cet onglet permet d'afficher tous les mouvements de comptabilité générale et analytique d'une pièce comptable sous certaines conditions.

L'affichage de la pièce comptable diffère en fonction du critère de sélection affiché sur l'écran de sélection « Avec écritures analytiques ». Deux cas de figure se présentent :

- Si cette zone est cochée, alors les mouvements analytiques comptabilisés sur la pièce comptable sont affichés dans l'onglet « Pièce »
- Si cette zone n'est pas cochée, alors les mouvements analytiques comptabilisés sur la pièce comptable ne sont pas affichés dans l'onglet « Pièce ». Ce principe permet donc de contrôler l'équilibre d'une pièce comptable par les fonctions d'agrégat du tableur.

Affichage du contenu du « fichier joint » ou « Image YOOZ » ou « Image Yooz avec Token »

Dans l'onglet « Pièce », la recherche des écritures recherche désormais dans la table **FMJORURL** le lien URL qui permet d'afficher le contenu du fichier (=scan de la facture) associé à la pièce comptable via le numéro interne. Ce principe est valable quel que soit le type de LAD paramétré dans la fiche Société c'est-à-dire « Pièces dématérialisées » ou « Connecteur YOOZ » ou « Connecteur Yooz Rising ».

Jour	Péri	N° d'entr	Date	Ref. Docu	Compt	Au	Tiers	Débit	Crédit	P.P.
60	202007	761	22/07/2020	YRIS700M	401500	F	F600	0,00	16 000,00	R
60	202007	761	22/07/2020	YRIS700M	445625	F	F600	2 666,67	0,00	R
60	202007	761	22/07/2020	YRIS700M	600530			13 333,33	0,00	R
60	202007	761	22/07/2020	YRIS700M	600530			13 333,33	0,00	R

Gestion des droits :

Si la gestion des droits est activée au niveau de la société sur les établissements, les journaux, les comptes généraux, et/ou les centres d'imputations, et si le profil utilisateur est associé à un rôle de

type « Non administrateur », alors la pièce comptable est soumise aux contraintes de droit en « Consultation ». Si certains journaux, et/ou comptes généraux et/ou centres d'imputations n'ont pas le droit en « Consultation », alors l'affichage de la pièce peut être partiel. Voir les informations détaillées dans le paragraphe « Gestion des droits ».

Onglet « Description de l'écriture »

Cet onglet « Description de l'écriture » permet d'afficher les données principales d'un mouvement de la pièce sélectionné dans l'onglet « Pièce ». Ces informations sont les suivantes :

Société, exercice, date de pièce, date comptable, période, sens, journal, type de pièce, établissement, type d'écriture, n° de version, signature, libellé, libellé complémentaire, responsable, code interne, n° de séquence de comptabilité générale, n° de séquence de comptabilité analytique.

Onglet « Comptes »

Cet onglet « Comptes » permet d'afficher les comptes principaux d'un mouvement de la pièce sélectionné dans l'onglet « Pièce ». Ces informations sont les suivantes :

Tiers, Compte général, auxiliaire, tiers payeur, axe analytique, centre d'imputation, chapitre, nature analytique, type de centre d'imputation, catégorie de nature.

Onglet « Montant »

Cet onglet « Montant » permet d'afficher les montants et quantité d'un mouvement de la pièce sélectionné dans l'onglet « Pièce ». Ces informations sont les suivantes :

Sens, montant société, montant en devise, cours de la devise, devise de transaction, unité d'œuvre, base de TVA, Code TVA, modalité de TVA.

Onglet « Numéros de document »

Cet onglet « Numéros de document » permet d'afficher les montants et quantité d'un mouvement de la pièce sélectionné dans l'onglet « Pièce ». Ces informations sont les suivantes :

Sens, montant société, montant en devise, cours de la devise, devise de transaction, unité d'œuvre, base de TVA, Code TVA, modalité de TVA.

Chapitre 3 Gestion des droits

Principe

La gestion des droits est intégrée dans ce traitement, dans la mesure où il donne accès à la totalité des écritures comptables de la société.

Les profils utilisateurs associés à un rôle de type « Administrateur » peuvent afficher la totalité des données sans contrainte de droits en consultation. Pour les autres profils utilisateur associés à un rôle de type « non administrateur », les droits en « Consultation » sont activés sous certaines conditions.

Deux cas de figure se présentent :

- Si les droits sont activés au niveau de la société sur les établissements, les journaux, les comptes généraux, et/ou les centres d'imputation, alors la « Recherche des écritures » prend automatiquement en compte les droits en consultation sur tous ces codes, et si la consultation est faite par un profil utilisateur associé à un rôle de type « non administrateur ». Si la consultation est faite par un profil utilisateur associé à un rôle de type « Administrateur », les droits sont automatiquement occultés en recherche des écritures.
- Si les droits ne sont pas activés au niveau de la société sur les établissements, les journaux, les comptes généraux, et/ou sur les centres d'imputation, alors la « Recherche des écritures » ne prend jamais en compte les droits en consultation sur tous ces codes. Le traitement n'accède jamais aux tables d'autorisation afin d'optimiser la recherche des écritures.

Les droits sur les guides de saisie ne sont pas pris en compte dans ce traitement, car seule la saisie des écritures exploite le droit d'utilisation des guides.

La gestion des droits repose sur les principes suivants :

Etablissement:

Si la société gère les droits sur les établissements, et si le profil utilisateur est associé à un rôle de type « non administrateur », alors la recherche des écritures active le droit en « consultation » sur les établissements. Ce droit en « Consultation » sur les établissements est activé en interactif. Par principe, un établissement non autorisé est filtré dans la piqliste des établissements, et n'est donc pas affiché. Plusieurs cas de figure se présentent :

- Si le code établissement est saisi dans les critères de sélection, et n'est pas autorisé en consultation, le message suivant s'affiche : « Vous n'êtes pas autorisés en consultation sur cet établissement ». La recherche des écritures est alors impossible sur cet établissement.
- Si le code établissement est à blanc dans les critères de sélection, et que le droit en « Consultation » n'est pas accordé à tous les établissements de la société, alors le message

suivant s'affiche : « Vous n'avez pas les droits sur tous les établissements de la société. ». La recherche des écritures est alors impossible sur tous les établissements.

- Si le code établissement est saisi dans les critères de sélection, et est autorisé en consultation, alors la recherche des écritures est autorisée. Le résultat de la recherche est affiché dans l'onglet « Résultat ».

Autres critères de sélection soumis au droit de “Consultation” :

Compte général :

Si la société gère les droits sur les comptes généraux, et si le profil utilisateur est associé à un rôle de type « non administrateur », alors la recherche des écritures active le droit en « consultation » sur les comptes généraux. Un compte général non autorisé est toujours filtré dans la piqliste des comptes généraux, et n'est donc pas affiché. Plusieurs cas de figure se présentent :

- Si le « Compte général » est renseigné dans les critères de sélection, et n'est pas autorisé en consultation, alors le message suivant s'affiche : « Vous n'êtes pas autorisés en consultation sur ce compte général ».
- Si le « Compte général » n'est pas renseigné dans les critères de sélection, ou ne peut être renseigné car pas de critère de sélection (en recherche analytique notamment), et que certains comptes généraux ne sont pas autorisés en consultation, alors le message suivant s'affiche : « Cette consultation est peut être incomplète. Certains comptes ne sont pas autorisés en consultation ». La recherche des écritures est possible, mais les comptes généraux non autorisés en consultation sont automatiquement filtrés dans les tableurs.
- Si le compte général est renseigné dans les critères de sélection, et est autorisé en consultation, alors la recherche des écritures est autorisée. Le résultat de la recherche est affiché dans l'onglet « Résultat ».

Journaux :

Si la société gère les droits sur les journaux, et si le profil utilisateur est associé à un rôle de type « non administrateur », alors la recherche des écritures active le droit en « consultation » sur les journaux. Un journal non autorisé est toujours filtré dans la piqliste des journaux, et n'est donc pas affiché. Plusieurs cas de figure se présentent :

- Si un journal est renseigné dans les critères de sélection, et n'est pas autorisé en consultation, alors le message s'affiche : « Vous n'êtes pas autorisés en consultation sur ce journal ».
- Si un journal n'est pas renseigné dans les critères de sélection, ou ne peut être renseigné car pas de critère de sélection, et que certains journaux ne sont pas autorisés en consultation, alors le message suivant s'affiche : « Cette consultation est peut être incomplète. Certains journaux ne sont pas autorisés en consultation ». La recherche des écritures est possible, mais les journaux non autorisés en consultation sont automatiquement filtrés dans les tableurs.
- Si un journal est renseigné dans les critères de sélection, et est autorisé en consultation, alors la recherche des écritures est autorisée. Le résultat de la recherche est affiché dans l'onglet « Résultat ».

Centres d'imputations :

Si la société gère les droits sur les centres d'imputations, alors la recherche des écritures active le droit en « consultation » sur les centres d'imputation. Un centre d'imputation non autorisé est filtré dans la piqliste des centres d'imputations, et n'est donc pas affiché. Plusieurs cas de figure se présentent :

- Si le centre d'imputation est renseigné dans le critère de sélection, et que le CI n'est pas autorisé en consultation, alors le message suivant s'affiche : « Vous n'êtes pas autorisés en consultation sur ce centre d'imputation ».
- Si le centre d'imputation n'est pas renseigné dans le critère de sélection, ou ne peut être renseigné car pas de critère de sélection (en recherche de compta générale et auxiliaire notamment), et que certains centres d'imputations ne sont pas autorisés en consultation, alors le message suivant s'affiche : « Cette consultation est peut être incomplète. Certains centres ne sont pas autorisés en consultation ». La recherche des écritures est possible, mais les centres d'imputations non autorisés en consultation sont automatiquement filtrés dans les tableurs.
- Si un centre d'imputation est renseigné dans le critère de sélection, et est autorisé en consultation, alors la recherche des écritures est autorisée. Le résultat de la recherche est affiché dans l'onglet « Résultat ».

Au niveau du tableur des onglets « Résultat » et « Pièce » :

Si l'affichage est partiel du fait des droits en consultation sur les journaux, les comptes généraux et/ou les centres d'imputations, alors un message d'alerte est affiché en bas à droite de chaque tableur : « Cette consultation est peut être incomplète ».